

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 6 juin 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017

N° 17-06-23

OBJET :
Installation classée
soumise à autorisation :
SAS SAGRA - Rivas

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17_06_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION : SAS SAGRA - RIVAS

M. René THELISSON fait part à l'assemblée de la demande présentée par Monsieur le Président Directeur Général de la SAS SAGRA, située lieu-dit « Les Gravières », 42340 RIVAS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter (renouvellement et extension) une carrière de sables et graviers, à RIVAS, lieu-dit « Le Lac ».

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une enquête publique se déroule du 15 mai 2017 au 16 juin 2017 inclus en mairie de RIVAS, siège de l'enquête où un registre est ouvert.

Notre commune se trouve dans le rayon d'affichage de 3 kms prévu à l'article 3 de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête, du 11 avril 2017.

Aussi, un avis d'enquête est affiché en mairie de SAINT-GALMIER, et le conseil municipal doit donner son avis avant le 1^{er} juillet 2017.

L'avis que le conseil municipal est appelé à formuler est indépendant du déroulement de l'enquête et ne doit pas être motivé par les résultats de celle-ci.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FORMULE** un avis favorable à l'autorisation d'exploiter (renouvellement et extension) une carrière de sables et graviers par la SAS SAGRA, à RIVAS lieu-dit « Le Lac ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17_06_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 2 juin 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.